Sermon destiné au pèlerin après avoir accompli le pèlerinage

Écrit par Sheikh Sâlih Al-Fawzân. Publié dans Le Pélerinage - Al-Hajj

Sermon destiné au pèlerin après avoir accompli le pèlerinage

Sheikh Salih Al-Fawzan Ibn Abdillah Al-Fawzan (Qu'Allah le préserve)

Quant à ce que disent certaines personnes : le pèlerinage expie tous les péchés et que la personne peut faire ce qu'elle veut après car le pèlerinage expie tout après son accomplissement, ceci n'est que de l'ignorance et de la tromperie - et nous cherchons refuge auprès d'Allah – c'est supposé être le contraire. C'est-à-dire, qu'une fois que la personne a accompli le pèlerinage, elle est supposée être dans une condition meilleure qu'auparavant. Elle doit suivre ce pèlerinage par les œuvres pieuses, par le repentir en revenant vers Allah et éviter tout ce qu'Allah a rendu illicite, elle doit préserver sa religion jusqu'à ce que lui vienne la mort ; Allah – Le Très Haut dit : « **et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort).** » [S15. V99] [...]

((موعظة للحاج بعد الحج))

Le musulman doit craindre pieusement Allah – Louange à Lui, Le Très Haut, il doit rendre ses actions pieuses et se repentir de tous ses péchés, il doit revenir du pèlerinage dans une condition meilleure que celle d'avant le pèlerinage. Il doit revenir vers Allah repentant, il doit se tourner vers Lui, il doit accomplir ses obligations (prières) avec régularité et ajouter les prières surérogatoires à ses provisions (à ses bonnes actions) et éviter tout ce qu'Allah a rendu illicite. Le pèlerinage, c'est ce qui va lui accroître ses actes d'adoration et augmenter sa crainte pieuse d'Allah, c'est ce qui va lui permettre d'avoir un avenir rempli de bien et d'œuvres pieuses et une continuité dans l'accomplissement des bonnes actions.

Quant à ce que disent certaines personnes : le pèlerinage expie tous les péchés et que la personne peut faire ce qu'elle veut après car le pèlerinage expie tout après son accomplissement, ceci n'est que de l'ignorance et de la tromperie - et nous cherchons refuge auprès d'Allah – c'est supposé être le contraire. C'est-à-dire, qu'une fois que la personne a accompli le pèlerinage, elle est supposée être dans une condition meilleure qu'auparavant. Elle doit suivre ce pèlerinage par les œuvres pieuses, par le repentir en revenant vers Allah et éviter tout ce qu'Allah a rendu illicite, elle doit préserver sa religion jusqu'à ce que lui vienne la mort ; Allah – Le Très Haut dit : « **et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort).** » [S15. V99]

Si la personne revient aux péchés et aux actes de désobéissance après le pèlerinage, ceci aura un impact sur le pèlerinage, cela peut l'annuler, à l'exemple de la personne qui commet un acte de d'associationnisme (Shirk) à Allah – Glorifié Soit-Il. Le pèlerinage, c'est ce qui fait croître la crainte pieuse d'Allah – Glorifié Soit-Il - chez le croyant, il retourne de son pèlerinage comme le jour où sa mère la mise au monde, on lui aura pardonné tous ses péchés, le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « **Celui qui accomplit le pèlerinage sans rafath (*) et sans commettre de péché revient comme le jour où sa mère l'a mis au monde.** » [Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1521]

Allah t'a sauvé des péchés et Il a agréé ton repentir, ne retournes donc pas vers les péchés après cela, car ce serait une ruine. Tu dois te réjouir de ce bienfait, tu te dois de persister sur le repentir et sur l'obéissance d'Allah – Glorifié Soit-Il. Tu dois ordonner le bien et condamner le blâmable, tu dois orienter les gens une fois de retour dans ton pays, tu leur montres ce que tu as compris de ton pèlerinage, des règles de ta religion, tu leur montres ce que tu as appris, ce que tu as compris et ce dont tu as pris connaissance, tu montes à tes frères, à ta famille et aux gens de ta ville la bonne voie (à suivre), tu appelles à Allah – Exalté Soit-Il – et tu leur clarifies les erreurs sur lesquelles ils étaient.

Allah – Le Très Haut, dit : « **Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah. Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.** » [S02. V203] ; la Taqwa (crainte pieuse), c'est d'agir dans l'obéissance d'Allah selon une lumière venant de Lui – Glorifié Soit-Il - en espérant Sa récompense et c'est également abandonner la désobéissance d'Allah et que cela soit par crainte de Son châtiment, c'est cela la Taqwa. Elle fût nommée la Taqwa, parce qu'elle te protège du châtiment ; Il (Allah) dit ensuite : « **Et craignez Allah...**», ceci est un ordre afin de faire preuve de Taqwa, (c'est-à-dire) craignez Allah en accomplissant ses ordres et en délaissant ses interdits, en persistant dans cela après le pèlerinage et en tout temps. Il (Allah) dit ensuite : « **Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés** », c'est-à-dire que vous serez rassemblés le jour de la résurrection devant Allah – Glorifié Soit-Il, les premiers et les derniers seront rassemblés dans un seul lieu, ils se tiendront debout devant le Seigneur de l'Univers, sans chaussures, nus et non circoncis, puis ils seront jugés selon leurs actions et on mettra alors leurs œuvres sur les deux plateaux (de la balance) pour les peser :

« **Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux ; * et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.** » [S23. v102/103]. On leur remettra ensuite leur livre en leur main droite ou en leur main gauche, puis ils devront traverser le pont (sirat) qui est installé sur les abîmes de l'Enfer. Rien ne pourra les sauver de ce pont (sirat), à part leurs bonnes œuvres, comme Allah – Le Très Haut – le dit : « **Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.** » [S19. V72]. Il y aura certes des angoisses (qui nous attendent ce jour-là) - et on demande l'aide d'Allah !

La sagesse derrière la parole d'Allah : « **Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés** », est dans ce que tu as pu observer lorsque les gens se rassemblent sur le Mont Arafat, ces gens de toute langue, de toute race et couleur, dans ce que tu as pu observer de cet intense déferlement qui doit te rappeler le rassemblement du jour de la résurrection. Car pendant le rassemblement du jour de la résurrection, il y aura un déferlement beaucoup plus intense et il y aura un plus grand rassemblement que celui observé lors du pèlerinage, les premiers et les derniers seront rassemblés en un seul endroit. Donc, si tu as pu observer ce rassemblement pendant le pèlerinage et que tu as pu observer également les différentes personnes qui se distinguent par leur langue, par leur couleur, par leurs actes et leurs manières, que tu as pu voir le déferlement (des gens), alors cela doit te faire rappeler le grand rassemblement du jour de la résurrection : prépares-toi donc pour ce jour en accomplissant les œuvres pieuses.

Puis Allah – Le Très Haut, dit : « **Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. * Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre! * Et quand on lui dit: «Crains Allah», l'orgueil criminel s'empare de lui. L'Enfer lui suffira, et quel mauvais lit, certes! * Et il y a parmi les gens celui qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs.** » [S02. V204/207]

Vois (par toi-même) à quelle équipe tu veux appartenir : veux-tu faire partie de la première équipe qui, dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre ? Ou de ceux qui se sacrifie pour la recherche de l'agrément d'Allah ? ; Et le segment : « **qui se sacrifie** » signifie qu'il vend son âme pour la recherche de l'agrément d'Allah par le jihad dans le sentier d'Allah, en accomplissant les actes d'obéissance, en faisant preuve de patience dans l'effort (la peine que cela demande), espérant ainsi la récompense d'Allah – Glorifié Soit-Il. À toi de voir si tu veux faire partie des ces gens-là ou des autres.

Il t'incombe donc de craindre pieusement Allah – Louange à Lui, Le Très Haut. Tu dois faire ton examen de conscience et tu dois devenir mieux que ce que tu étais avant (ton état initial) afin que ton pèlerinage soit accompli correctement "mabroûr ", que ton effort soit récompensé et tes péchés pardonnés. Ne dis pas : « j'ai fait le pèlerinage », puis tu te reposes sur cela, tu risques de te faire tromper par ton pèlerinage ou par tes œuvres, car ce que tu as accompli des droits d'Allah, n'est qu'une infime partie, (et encore) si Allah l'accepte de toi, tandis que le droit d'Allah sur toi est immense. Cependant, Allah – Exalté Soit-Il – fait en sorte que ce qui est peu, devienne beaucoup, Il (Allah) multiplie les bonnes actions, cela de par Sa grâce et Sa bonté, Il (Allah) fait entrer l'auteur (de la bonne action) au Paradis par Sa grâce et Sa Miséricorde. Car sans quoi, si Allah se basait que sur nos œuvres (pour nous juger), alors nous serions perdus. En effet, elles ne peuvent contrebalancer ne serait-ce que le plus petit bienfait des bienfaits d'Allah sur nous, mais Allah – Exalté Soit-Il – est Le Très-Reconnaissant, Il (Allah) est l'Indulgent, Pardonneur et Miséricordieux.

Nous devons donc avoir une bonne opinion d'Allah et nous fier à Lui – Louange à Lui, Le Très Haut. Nous devons revenir dans nos pays dans un meilleur état d'obéissance, de Taqwa (crainte pieuse) et nous précipiter vers Allah – Louange à Lui, Le Très Haut, afin que le pèlerinage puisse avoir un impact dans notre vie et pour qu'il soit un changement dans notre comportement et dans notre droiture. Nous devons être des prédicateurs à Allah dans nos pays et au sein de nos frères et nos familles, nous devons leur faire le rappel d'Allah – Glorifié Soit-Il, leur commander l'obéissance à Allah et leur défendre la désobéissance à Allah pour que notre pèlerinage soit accompli correctement "mabroûr ", que notre effort soit récompensé et nos péchés pardonnés.

Et avec cela, nous demandons à Allah – Glorifié Soit-Il, pour nous, ainsi que pour vous, la réussite, l'agrément, la fermeté sur la vérité et de mourir sur la vérité. Et nous demandons à Allah de nous protéger ainsi que vous, contre les égarements provenant des fitan (troubles) et du mal de ces fitan, de ce qui est apparent et ce qui est caché. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

(*) Ce terme signifie les rapports sexuels et tout ce qui peut y mener durant la période de sacralisation

Source : www.af.org.sa & www.alfawzan.af.org.sa - موعظة للحاج بعد الحج

Quelques conseils de Sheikh Salih Ibn Fawzan Abdallah Al Fawzan (Qu'Allah le préserve)

Traduction adaptée & rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**